



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°128

CIRCULAIRE PLASTURGIE

LE 29 Juin 2012

Ne pas oublier les salariés de la branche !!!

Accord Formation Professionnelle :

Comme nous l'avons annoncé dans la circulaire n°127 du 29 Mai 2012, l'accord relatif à la Formation Professionnelle Continue a été signé par la CFDT, la CFTC et la CGC.

Bien que non signataire, la FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE continue de défendre la Formation Professionnelle en tant qu'ascenseur social, et non dans sa forme actuelle qui rejette encore plus l'adéquation entre le diplôme ou la qualification avec le poste, la classification et par extension avec la rémunération.

Nous laisserons les salariés de la Plasturgie seuls juges de cet accord qui répond surtout à la raison d'être de l'OPCA, plus qu'aux besoins des salariés.

La Chambre Patronale se frottant à nouveau les mains de pouvoir bénéficier d'une main d'œuvre à bas coûts grâce à l'alternance et ses multiples contrats.

Accord Fonctionnement et Financement du Paritarisme de branche :

Comme l'encre doit être en solde en ce moment, lors de la Commission Mixte Paritaire du 20 Juin dernier, c'est l'accord sur le fonctionnement et le financement du Paritarisme dans la branche qui vient d'être signé par la Fédération de la Plasturgie, main dans la main avec la CFDT, la CFTC, la CGC et ...la CGT !

C'est ce que l'on appelle du dialogue cordial !

Cet accord ne concerne que les réunions paritaires ou groupe de travail de branche, et redéfinit le mode de financement du Paritarisme, par collecte mutualisée OBLIGATOIRE pour toutes les entreprises de la Plasturgie, ainsi que son mode de fonctionnement.

FORCE OUVRIÈRE n'est pas opposée à ce que ce nouveau mode de financement soit instauré mais rappelle que ce choix est né d'un problème de trésorerie de la Fédération de la Plasturgie et non d'une demande des Organisations Syndicales des salariés.

Ce que nous déplorons, c'est que, contrairement à la **FÉDÉCHIMIE CGTFO**, les signataires ont validé la diminution du nombre de membres de la délégation, passant de 10 à 5, en contrepartie de journées statutaires et de la récupération du solde du financement non utilisé.

Non le syndicalisme n'est pas à vendre à la FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE et nous continuerons de revendiquer le syndicalisme libre et indépendant.

Cette indépendance, indispensable à notre liberté d'expression, passe par notre indépendance financière, gage de cette liberté.



Lors de cette CMP du 20 Juin, et après cette séance d'autographes, ont été abordés, dans l'ordre, la Négociation Salaires 2012 et la Prévoyance.

Accord Salaires 2012 :

Comme nous l'avons prévu, la Fédération de la Plasturgie n'a pas été en mesure de nous présenter un état des salaires dans la branche (alors que nous demandions un état des salaires moyens et médians par coefficient) et surtout ne nous a envoyé aucun projet d'accord.

Que l'on se rassure, les centaines de milliers d'Euros prochainement engrangés par le nouveau mode de financement du Paritarisme devraient permettre de financer ce genre d'enquête, du moins c'est à souhaiter.

Cette mascarade de négociation a atteint son paroxysme quand la Chambre Patronale a présenté, après une suspension de séance, une proposition d'augmentation de 1% applicable au 1^{er} Janvier 2013 et 0,5% en Octobre 2013 !!!

Cette attitude tient du dialogue jovial pour lequel les interlocuteurs ne prennent pas au sérieux la négociation, ce qui n'est pas du tout le cas de **FORCE OUVRIÈRE**, qui estime que les salariés ont déjà suffisamment perdu avec l'accord du 28 Juin 2011, et réclame surtout que le tassement entre les trois premiers coefficients existant depuis Février 2010 soit rapidement corrigé.

De plus nous attendons toujours, depuis l'accord du 08 Décembre 2010, le nouveau mode de calcul de la grille des salaires minima de branche en remplacement de celui de 2004 dénoncé par la Chambre Patronale.

Une simple augmentation en pourcentage ne garantit pas une hiérarchisation calculée en cohérence avec les classifications.

Compte tenu de cette proposition irrecevable, et dans l'attente de l'annonce du taux d'augmentation du SMIC, la négociation Salaires a été repoussée au 12 Juillet 2012.

Sachant maintenant que le SMIC est augmenté de 2% à compter du 1^{er} Juillet, cela ne devrait pas faire trop trembler les tenanciers de la bourse.

Accord Prévoyance :

Pour ce qui est de la Prévoyance, la négociation continue sereinement et nous espérons aboutir avant la fin Septembre à un accord de branche. La réunion du 05 Septembre devrait permettre de choisir le ou les organismes retenu(s) et surtout permettre de définir les garanties, le taux de cotisation et la répartition. **À ce jour, nous restons favorables à une désignation.**

Accords Indemnités de Licenciement et Période d'Essai :

En ce qui concerne la négociation du 28 Juin dernier pour les accords relatifs aux indemnités de licenciement et aux périodes d'essais afin « de clarifier » la Convention Collective Nationale, **FORCE OUVRIÈRE** refuse tout alignement de la Convention Collective Nationale sur le Code du Travail.

Nous continuons de défendre la hiérarchie des normes, fondement indispensable à l'existence de la Convention Collective, socle commun entre tous les salariés de la branche.

Pour ces raisons, nous avons refusé les projets cités précédemment qui n'amélioreraient en aucun point le Code du Travail.





Afin de poursuivre les négociations, la Chambre Patronale a proposé une **démarche de remise en forme de la CCN en trois points** :

- ◆ Négociation de l'accord sur les forfaits jours,
- ◆ « Dépoussiérage » de la CCN par un expert concernant les points obsolètes et la compréhension dans sa structure,
- ◆ Négociation sur les accords à remettre à niveau par rapport à la loi.

Nous n'avons émis aucune opposition sur cet ordre chronologique et avons commencé la négociation relative aux forfaits jours.

Dès le début nous avons rappelé que ce type de rythme de travail engendrait des risques psychosociaux graves et un bouleversement de la vie familiale.

Nous avons également confirmé notre opposition à une extension du forfait jours aux salariés non cadre à partir du coefficient 800.

C'est sur ces bases que la négociation continuera mais il est à craindre que la Chambre Patronale reste autiste à notre argumentation et qu'elle ne trouve encore des « partenaires » pour continuer de valider la régression sociale de notre Convention Collective et ne répondre qu'aux demandes des patrons de la branche.

La FÉDÉCHIMIE continue de revendiquer pour les salariés de la branche et continuera d'utiliser toute sa Force pour faire entendre votre voix dans les réunions Paritaires de Branche.

N'en déplaise à certains...

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>